

I/ Introduction

L'identification est le regroupement d'un ensemble d'indices et de caractères signalétiques propres à un individu mort ou vif qui constitue la base de son identification.

L'identification permet le travail de deuil des proches : c'est devenu un droit humanitaire d'être identifié ; l'identification des cadavres est indispensable aux fins de déclaration de décès, d'inhumation et ainsi l'ouverture des droits à la succession.

L'identification est de deux types : comparative et reconstructive: *Comparative* utilise des données de référence (fichier, photo, radiographies...) dans lesquelles on cherche des similitudes avec l'individu ou l'élément à identifier.

Reconstructive, une tentative de « reconstitution » de l'élément à identifier est faite à partir des caractères retrouvés.

II/ Moyens et méthodes de l'identification

1- IDENTIFICATION VISUELLE OU SIGNALEMENT: Il s'agit d'un examen fait à l'œil nu, supposant un contact visuel antérieur (déjà vu), laissant un souvenir du morphotype d'un individu et de sa physionomie, d'éventuelles marques particulières (cicatrices, déformations, malformations, tatouages, stigmates professionnels..) ainsi que d'autres caractéristiques : mimique, démarche, gestuelle, regard...

Mis à part l'identification faite par le proche parent (parent direct ou très proche, conjoint...), le risque d'imprécision et de manque de rigueur est très important.

LA photographie signalétique (face et profil) peut être utilisée.

L'examen des vêtements, des différents ornements (bijoux, objets personnels) et autres particularités portées par l'individu apportent des renseignements supplémentaires pour son identification.

Il peut arriver toutefois que le corps à examiner soit nu ou bien que celui-ci soit habillé de vêtements ou qu'il porte des ornements n'appartenant pas à la personne décédée.

2- LA DACTYLOSCOPIE: a pour but d'étudier les empreintes digitales des dix doigts qui correspondent à des dessins épidermiques spécifiques de l'individu, immuables et inaltérables, apparus depuis le 4^{ème} mois de vie intra-utérine.

L'informatisation du fichier national des empreintes digitales permet des opérations d'identification rapide, ces opérations étant dans tous les cas du ressort de la police, le médecin participant seulement à la reconstitution des pulpes digitales quand elles sont très altérées (décomposition du corps).

3- L'ANTHROPOMETRIE

Elle est fondée sur les mensurations de certaines parties du corps (taille, crâne, pointure...), variables selon les individus et permettant de les distinguer. Cette méthode est fastidieuse lorsque plusieurs mesures sont à faire et peu efficace vu la possibilité de variation avec le temps (effet de l'âge...).

4- L'EXAMEN DES OS

L'examen des os permet d'en déterminer l'origine humaine ou animale et lorsqu'il s'agit d'os humains, l'âge, le sexe et la taille de l'individu.

L'examen radiographique des os (points d'ossification) permet l'estimation approximative de l'âge notamment chez le fœtus et le nouveau-né.

L'examen direct des os après la mort (autopsie) notamment l'oblitération des synostoses crâniennes (sutures) sont utilisées avec beaucoup d'approximation jusqu'à l'âge de 60 ans et les modifications de la symphyse pubienne, des articulations chondro-costales et chondro-sternales (4ème côte) complétées par la radiographie, la microscopie (architecture osseuse) permettent par leur combinaison une meilleure appréciation de l'âge.

Chez le fœtus et l'enfant, l'estimation de l'âge se fait en comparaison avec des tables de croissance et d'ossification ou à partir d'abaques ou de formules préétablies (Formule de Balthazard-Dervieux).

Le diagnostic du sexe se fait notamment par l'examen du crâne et du bassin.

Le crâne masculin est plus volumineux et lourd, ses bosses et ses rebords plus saillants que celui de la femme, la mandibule est plus volumineuse.

Le bassin masculin est plus vertical, son diamètre frontal plus réduit.

Le bassin féminin est plus évasé, la symphyse pubienne est ovale alors que celle de l'homme est triangulaire.

L'estimation de la taille se fait à partir de la mesure des os longs et en utilisant des abaques ou des formules préétablies dépendantes de la race, de l'âge et du sexe.

L'existence de pathologies antérieures (maladies osseuses), de séquelles de traumatismes anciens (fractures) ou de matériel d'ostéosynthèse apportent des éléments importants pour l'identification.

5- L'EXAMEN DES DENTS:

L'âge, les pathologies et les soins dentaires éventuels, la profession et les habitudes de vie de la personne y interviennent.

Les dents offrent en plus l'avantage d'être très résistantes à la chaleur (400°C) et à la dégradation cadavérique, ce qui en fait un excellent moyen d'identification quand le corps est très altéré surtout si on possède une RX PANORAMIQUE DENTAIRE de référence.

Par ailleurs, la dent grâce à sa pulpe permet l'analyse ADN.

6- L'EXAMEN DES GROUPES SANGUINS ET TISSULAIRES:

Les groupes sanguins et tissulaires (HLA) sont individuels et immuables. Ils sont transmis selon lois de la génétique. Ils permettent d'exclure les liens de filiation (paternité ou maternité).

7- L'EXAMEN DE L'ADN:

L'ADN est aussi spécifique de l'individu. C'est l'étude de la succession des bases puriques et pyrimidiniques qui permet d'établir le code génétique d'un individu.

C'est le moyen de choix actuel pour l'identification des personnes, des restes humains ou de traces biologiques de toutes sortes ainsi que les recherches en filiation (paternité ou maternité).

L'analyse des empreintes génétiques nécessite une technique rigoureuse. L'ADN est en plus fragile puisqu'il s'altère rapidement, nécessitant son maintien à de basses températures. Le coût des analyses de l'ADN reste élevé.

Loi n° 16-03 du 14 Ramadhan 1437 correspondant au 19 juin 2016 relative à l'utilisation de l'empreinte génétique dans les procédures judiciaires et l'identification des personnes.

8-IDENTIFICATION DES VICTIMES DES CATASTROPHES COLLECTIVES :

Les catastrophes collectives, c'est à dire impliquant plusieurs victimes, présentent un double problème :

□• secourir les personnes encore vivantes

□• identifier celles décédées et dont identité n'est pas encore établie.

□L'identification des victimes d'une catastrophe collective suppose un travail d'équipes sur le terrain : secouristes, équipes d'identification, forces de l'ordre, enquêteurs, responsables des transports...

□L'afflux des familles, la tension psychologique et la sollicitation judiciaire en font une urgence médico-légale et médico-sociale

Une prise en charge des familles, des rescapés et des témoins par des psychologues compétents en victimologie est importante.

□La difficulté des opérations d'identification est liée au nombre, à la dispersion et à l'altération des corps (carbonisation lors des crashes d'avions, décomposition des noyés, ..).

□Il faut de ce fait essayer de sauvegarder dans la mesure du possible les positions de situation des corps et des objets, baliser et quadriller le champ d'identification, numéroté les corps et les objets trouvés.

• Une cellule de recueil des informations relatives aux personnes présumées disparues dans la catastrophe (âge, sexe, taille, signes corporels particuliers, habits, ornements, effets personnels...) est mise en place.

□Des relevés des lieux sur des photos et des schémas sont pratiqués. Les corps et les restes de corps sont ensuite transférés en milieu médico-légal aux fins d'opérations ultérieures : radiographies, relevés d'empreintes digitales, autopsie, prélèvements divers (ADN)...

□Des briefings de confrontation et de synthèse doivent être tenus entre les membres de l'équipe d'identification.

□Les résultats doivent toujours être communiqués avec prudence.